

Montréal, le 10 juin 2025

Par courrier électronique

M^e Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec - Affaires juridiques
800, boul. de Maisonneuve Est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

**Objet : Rapport annuel 2024 du Transporteur en vertu de
 l'article 75 de la Loi sur la Régie de l'énergie**

Cher confrère,

Nous accusons réception de votre lettre du 30 mai dernier, nous transmettant la pièce HQT-6, document 1 visant l'état d'avancement de ses projets majeurs ainsi que la liste des pièces révisées, dans le cadre du rapport annuel 2024 du Transporteur.

Nous accusons également réception de la pièce HQT-6, document 1.1 déposée **sous pli confidentiel**. Ce document, ainsi reçu, sera traité conformément à la Politique visant la gestion des documents confidentiels en vigueur à la Régie de l'énergie.

Nous prenons bonne note des dépôts à venir, soit les pièces HQT-2, Documents 1 et 2 et HQT 5, document 2 et les éléments à compléter de la pièce HQT-4, Document 1.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Carolina Rinfret

Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

CR/ml